

23 RAISONS DE VOTER

LA LOI POUR LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ

Le projet de loi est le fruit d'un long travail en commun : 190 heures de débats et près de 1054 amendements adoptés en commission spéciale et en séance. Le texte qui est présenté au vote mardi a été enrichi par les auditions, les débats parlementaires et les échanges avec le Ministre : il est une véritable co-construction législative.

■ POUR LES JEUNES

1/ Garantir une place à l'examen du permis de conduire à tout candidat sous 45 jours, en ayant recours aux agents de La Poste. Faire baisser le coût de la formation grâce à la conduite supervisée et à la location facilitée de véhicules à double commande. Ouvrir la possibilité de faire passer l'examen du code dans des locaux publics, comme les lycées.

*Pour que
chacun soit
l'acteur du destin
économique
de la France*

2/ Donner la liberté d'installation aux jeunes et aux femmes dans les professions réglementées du droit (notaires, huissiers) ; ouvrir la possibilité pour les professionnels de s'installer à leur compte sauf dans les zones où leur installation déstabiliserait l'équilibre local. Financer les maisons du droit et l'aide juridictionnelle par un fonds de compensation interprofessionnel. Permettre à un plus grand nombre d'avocats de devenir avocat à la Cour ou au Conseil.

■ POUR LES SALARIÉS

3/ Renforcer le contrôle du travail illégal dans le bâtiment avec la création d'une carte des travailleurs détachés.

4/ Mettre fin aux dérives des retraites-chapeaux des mandataires sociaux : conditionner effectivement l'octroi des retraites à la performance, assurer leur transparence et limiter le rythme d'accroissement des droits.



5/ Conférer de nouveaux droits aux salariés travaillant le dimanche dans le commerce de détail : volontariat individuel et doublement du salaire dans les dimanches du maire, compensation déterminée par accord collectif dans les zones touristiques et les gares, compensation minimale de 30% dans les grandes surfaces alimentaires de plus de 400 m². Pour ces dernières, déduction de 3 jours fériés travaillés du nombre de dimanches du maire.

6/ Garantir la compatibilité des conditions de travail et des modes de vie des salarié-e-s travaillant en soirée : doublement du salaire, prise en charge du transport et des gardes enfants, droit renforcé pour les salariées enceintes ou ayant accouché de ne pas travailler en soirée et prise en compte de la vie personnelle.

Garantir la protection des salariés en sécurisant le recours au travail dominical

7/ Rendre accessible l'épargne salariale aux salariés de PME et encourager les entreprises à favoriser ce type d'épargne au bénéfice de leurs salariés.

8/ Rendre la justice prud'homale plus efficace, plus rapide et plus prévisible pour éviter d'attendre une décision qui peut prendre aujourd'hui plus de deux ans.

■ POUR LA MOBILITÉ

9/ Fournir avec l'autocar un mode de déplacement plus abordable que le train et plus écologique que la voiture. Ouvrir le droit à la création de lignes d'autocars pour toutes les liaisons de plus de 100 km dès la publication de la loi. Veiller via une autorité indépendante à ce que l'équilibre du service de train subventionné en région ne soit pas bouleversé.

10/ Lancer la construction de la liaison ferroviaire rapide entre l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et Paris-Est.

11/ Instaurer pour la première fois une régulation transparente, par une autorité indépendante, des contrats de travaux et des concessions des sociétés d'autoroute pour mettre fin au rythme d'augmentation injustifié des tarifs des péages.

■ POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

12/ Empêcher que l'implantation des grandes surfaces n'aboutisse localement à une situation de monopole en les obligeant à modifier leurs pratiques de prix, voire à céder des magasins si les circonstances le justifient. Modifier les relations des très grands groupes de commerce avec leurs magasins franchisés et affiliés, en permettant de renégocier tous les 9 ans les contrats qui les lient à leur tête de réseau.

13/ Donner aux industries fortement consommatrices d'électricité un accès plus intéressant à l'énergie électrique pour garantir l'implantation à long terme de grands sites industriels en France.

14/ Créer l'Airbus de l'armement terrestre à travers le rapprochement franco-allemand des entreprises Nexter et KMW.

Pour qu'aucun territoire ne soit laissé à l'écart

■ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

15/ Prévoir l'équipement des lotissements en fibre dès leur construction et donner aux syndicats la capacité de décider du fibrage des immeubles afin d'assurer le succès du plan très haut débit partout sur le territoire.

16/ Généraliser l'utilisation des moyens numériques de transmission des factures pour réduire les délais de paiement et améliorer la trésorerie des entreprises.

■ POUR L'ACTIVITÉ

17/ Développer la construction de logements intermédiaires : augmenter jusqu'à 30% la capacité de construction permise par les documents d'urbanisme et réinvestir 1 milliard d'euros dans la construction de ces logements à destination des foyers qui n'ont pas droit au logement social et qui n'ont pas les moyens de se loger dans le parc privé. Protéger les locataires ayant une personne âgée à charge en interdisant au bailleur de refuser de renouveler le contrat de bail.



- 18/ Accélérer la réalisation des grands projets d'infrastructures**, des projets industriels et immobiliers tout en conservant un niveau efficace de protection de l'environnement, garantie par les règles en vigueur.
- 19/ Donner aux **élus municipaux et intercommunaux** la capacité d'assurer l'animation commerciale de leur territoire en autorisant les commerces à ouvrir **jusqu'à 12 dimanches par an pour maintenir et créer des emplois ainsi que pour faire face au commerce en ligne**. Pour les grandes surfaces, déduction de **3 jours fériés travaillés** du nombre de dimanches du maire. **Autoriser les magasins situés dans des zones touristiques internationales à ouvrir le dimanche** et en soirée jusqu'à minuit, pour créer des emplois en lien avec la fréquentation touristique importante.
- 20/ Permettre aux stades de plus de 15 000 places d'installer des publicités de grande taille sur leur enceinte** afin de garantir une source de revenus complémentaire pour les collectivités locales propriétaires des stades dans le but d'en faciliter l'entretien et d'assurer leur viabilité économique.

*Placer les
collectivités
territoriales
au cœur du
redressement
économique
du pays*

■ POUR L'ENTREPRENEURIAT

- 21/ Permettre aux entreprises innovantes et aux start-ups d'attirer et de conserver les meilleurs talents** en les associant financièrement à leur capital.
- 22/ Favoriser l'entrepreneuriat en protégeant par défaut la résidence principale des entrepreneurs individuels de la saisie en cas de faillite.**
- 23/ Donner à la justice commerciale le pouvoir d'ordonner aux propriétaires d'une entreprise en difficulté de céder leurs actions à des repreneurs** qui présentent un plan crédible de sauvegarde de l'activité. Spécialiser certains tribunaux de commerces sur les grands dossiers d'entreprises en difficulté pour accroître leur capacité à sauvegarder l'emploi.